

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 19 mai 2017	N° 2017-325

Convocation du 12 mai 2017

Aujourd'hui vendredi 19 mai 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoit RAUTUREAU, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel DUCHENE
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel VERNEJOUL à Mme Véronique FERREIRA
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Magali FRONZES
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Pierre LOTHAIRE à M. Yohan DAVID
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Karine ROUX-LABBAT à partir de 10h40
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h15
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC à partir de 12h10
Mme Solène CHAZAL à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 10h40
M. Stéphan DELAUX à Mme Elisabeth TOUTON jusqu'à 10h20 et à partir de 12h15
M. Florian NICOLAS à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h15
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 9h50 et jusqu'à 11h20
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 10h40
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT à partir de 10h30
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h10
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h45 et à partir de 12h00
M. Alain SILVESTRE à M. Marik FETOUH à partir de 11h35

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Gérard CHAUSSET à partir de 11h45

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 19 mai 2017	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages	N° 2017-325

Gradignan - Bilan de la mise en disposition de l'étude d'impact relative au projet de dossier de création de Zone d'aménagement concerté (ZAC) "Centre-Ville" - Décision - Autorisation

Monsieur Michel DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole, en lien avec la ville de Gradignan, a missionné la Société publique locale (SPL) La Fabrique de Bordeaux Métropole pour conduire les études pré-opérationnelles d'urbanisme de l'opération d'aménagement de « Gradignan Centre-Ville ». Ce projet a fait l'objet d'une concertation au titre du Code de l'urbanisme entre septembre 2014 et janvier 2016. Le bilan de cette concertation a été arrêté par délibération du Conseil métropolitain n°2016-634 du 21 octobre 2016.

Dans le cadre de la poursuite du projet, Bordeaux Métropole a transmis l'étude d'impact du projet, accompagnée du projet de dossier de création d'une Zone d'aménagement concerté (ZAC), à l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement le 30 mai 2016 pour qu'elle délivre un avis, conformément à l'article R122-5 du Code de l'environnement. Cet avis a été rendu le 28 Juillet 2016.

Dans son avis, l'autorité environnementale souligne que « le contenu de l'étude d'impact figurant dans le dossier est conforme aux dispositions précisées dans l'article R. 122-5 du Code de l'environnement ». Elle précise également que le « résumé non technique est clair et lisible » ; enfin, elle conclut que « les mesures proposées (...) pour éviter, réduire, voire compenser les impacts du projet sur l'environnement apparaissent suffisantes et proportionnées à ce stade ».

Par ailleurs, l'autorité environnementale a précisé les différents points de l'étude d'impact à compléter : le risque inondation par remontée de nappe (gonflement des argiles), ainsi que le risque feux de forêt.

À la suite de cet avis, un mémoire complémentaire a été rédigé et mis à la disposition du public, avec l'ensemble des pièces requises par la législation, conformément aux dispositions de l'article L122-1-1 du Code de l'environnement alors applicables.

Procédure de mise à disposition

La mise à disposition du public de l'avis de l'autorité environnementale, de l'étude d'impact et du projet de dossier de création de ZAC « Gradignan Centre-Ville » a été effectuée du 24 novembre 2016 au 30 décembre 2016. Le public a pu s'exprimer pendant plus d'un mois sur le site de la participation de Bordeaux Métropole (<https://participation.bordeaux-metropole.fr/participation/urbanisme/zac-gradignan-etude-d-impact>), ainsi que sur le registre de Bordeaux Métropole.

Le public a été, au préalable et pendant toute la durée du processus, informé de cette mise à disposition dans le journal Sud-Ouest (9 et 23 novembre 2016), dans l'infolettre de Bordeaux Métropole n°45, sur le site internet de Bordeaux Métropole, et via un affichage sur différents secteurs de la commune concernés par l'opération (en mairie, secteur Laurenzane, sur la place B. Roumégoux et en entrée de la Cité-Jardin).

Les documents mis à la disposition du public étaient les suivants :

- l'étude d'impact, ses annexes et son résumé non technique,
- l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement,
- le mémoire complémentaire de réponse,
- le projet de dossier de création de ZAC.

Cette mise à disposition a connu une forte audience, ce qui démontre une bonne diffusion de l'information, puisqu'elle a suscité 255 participations et 35 réactions sur le site de la participation de Bordeaux Métropole et 1 avis sur le registre papier de Bordeaux Métropole.

Parmi ces participations numériques, plusieurs particularités peuvent être relevées.

D'une part, 76 participants distincts ont été identifiés, soit une moyenne de plus de 3 participations par pseudonyme ou nom. Certains participants ont participé plus de 10 fois, et un plus de 40 fois.

D'autre part, le site de mise à disposition a parfois été utilisé comme un « forum » de discussion, les participants se répondant les uns aux autres, rendant malaisé l'établissement d'un bilan des réactions, préoccupations et propositions sur les documents mis à disposition en eux-mêmes et les impacts du projet sur l'environnement (objectif de la procédure édictée par le code de l'environnement).

Enfin, plusieurs des contributeurs sur le registre électronique ont écrit au nom d'associations : Collectif Gradignan pour « Le collectif pour une rénovation douce de Gradignan notre ville » (28 contributions), « Gradignan Ville Verte » (11 contributions), « Gradignan La ZAC autrement » (2 contributions) et « Gradignan Laurenzanne » (1 contribution).

L'avis sur le registre de Bordeaux Métropole est déposé au nom de l'association « Collectif pour une rénovation douce de Gradignan notre Ville ». Il correspond à une compilation et un complément aux avis numériques de la même association.

Bilan de la mise à disposition

Un bilan, en annexe de cette délibération, reprend l'ensemble des sujets soulevés par le public pendant la mise à disposition de l'ensemble des pièces. Le maître d'ouvrage a tenu à apporter des réponses au travers de ce bilan.

Les principaux sujets abordés lors de cette mise à disposition du public ont couvert différentes thématiques, notamment la programmation de l'opération, le cadre de vie, la circulation et le stationnement, le montage et le financement de l'opération, la forme du dossier d'étude d'impact, et également divers sujets (travaux, îlot témoin...). La demande du public de connaître les identités précises des personnes ayant réalisé l'étude d'impact a été satisfaite par la précision apportée dans le bilan de la mise à disposition.

Le bilan de cette mise à disposition sera tenu à la disposition du public, pendant au moins trois mois, selon les modalités suivantes:

- en mairie de Gradignan, aux jours et heures d'ouverture habituels,
- à la Direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages de Bordeaux Métropole, située à la Cité municipale, aux jours et heures d'ouverture habituels,
- sur le site internet de Bordeaux Métropole (www.participation.bordeaux-metropole.fr).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5217-2,

VU le Code de l'environnement, notamment son article L122-1-1 dans sa version applicable avant l'entrée en vigueur de l'ordonnance n° 2016-1058 du 3 août 2016,

VU la délibération n° 2015-745 du 25 novembre 2015 réaffirmant l'intérêt métropolitain de la ZAC « Gradignan Centre-Ville »,

VU les délibérations n° 2014/0652 du 31 octobre 2014 et n° 2016/0634 du 21 octobre 2016 relatives à la concertation préalable relative à l'opération d'aménagement « Gradignan Centre-Ville »,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE conformément aux exigences du Code de l'environnement, un processus de mise à disposition du public de l'étude d'impact relative au projet de zone d'aménagement concerté Gradignan Centre-Ville a été organisé du 24 novembre au 30 décembre 2016,

CONSIDERANT QU'en conséquence, l'opportunité de la poursuite du projet n'est pas remise en cause,

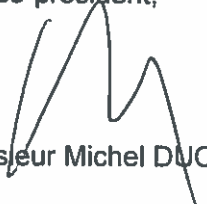
DECIDE

Article 1 : d'approuver le bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact relative au projet de zone d'aménagement concerté « Gradignan Centre-Ville »,

Article 2 : de mettre le présent bilan à la disposition du public, en version numérique sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr, ainsi qu'en version papier, à la mairie de Gradignan et à la Direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages de Bordeaux Métropole, située à la Cité municipale (4 rue Claude Bonnier à Bordeaux), aux jours et heures habituels d'ouverture de ces lieux au public pendant une durée minimale de trois mois.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur
GUICHARD, Monsieur PADIE;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 19 mai 2017

<p>Le Service du Contrôle de la légalité des actes administratifs de la Préfecture de La Gironde a déclaré avoir reçu ce document le :</p> <p>16 JUIN 2017</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,  Monsieur Michel DUCHENE</p>
---	---

